



INCERT TARIF 2026



Différents coûts ou redevances sont dus pour l'usage ou la participation au sein d'INCERT. Ces coûts ou redevances se divisent en 3 postes :

- La redevance due pour l'usage de la marque INCERT ; cette redevance est due par certificat ou agrément et par année.
- Le coût complémentaire pour l'agrément produit « Intrusion » comme repris dans le règlement INCERT 127 « Agrément de certification de produits contre le vol dans les bâtiments »
- Le coût pour la participation au sein des groupes de travail et comités INCERT

1. Redevance pour usage de la marque INCERT

Cette redevance est due annuellement pour chaque certificat ou tout agrément produit encore valide. Cette redevance sera réclamée auprès du détenteur par l'organisme de certification **ou par le propriétaire de la marque, conformément à la décision prise par l'IBMC**.

Type	Secteur	# cartes d'identification SPF	Contribution financière annuelle
Certificat ou agrément produit	Bâtiment - Intrusion		€ 45,00
	Objet mobile		€ 45,00
Certification d'entreprise	Bâtiment - Intrusion	1 à 5	€ 390,00
		6 à 10	€ 650,00
		11 à 20	€ 950,00
		21 à 50	€ 1.350,00
		Plus de 50	€ 1.850,00
	Objet mobile		€ 300,00
	Bâtiment - Systèmes de caméras		€ 135,00
Certification distributeur	Centrale d'alarme		€ 840,00
	Systèmes de caméras		€ 420,00

2. Coût ajouté dans le cadre d'un agrément produit conformément au règlement INCERT 127

Ce coût s'ajoute à la redevance due pour l'usage de la marque INCERT et dépend du schéma d'agrément décidé par le requérant ou détenteur.

Le coût de la convention cadre n'est à payer qu'une seule fois.

Le coût de l'agrément est dû annuellement.

Le coût par modification sera dû pour chaque modification qui intervientrait avant le renouvellement de l'agrément (exemples : ajout d'une version, modification du distributeur).

Ces différents coûts seront facturés par **le propriétaire de la marque** directement au requérant ou au détenteur de l'agrément.

Coûts liés à l'agrément produit « Intrusion » (Excl. TVA)	
Convention cadre par requérant	€ 200,00
Agrément produit suivant schéma T 033	€ 150,00
Modification d'un agrément (schéma T 033)	€ 85,00

3. Coût pour la participation au sein du domaine INCERT

Ce coût est réclamé pour toute personne, membre d'une organisation **ou d'une entreprise** et qui est inscrit au sein d'un ou de différents groupes de travail ou comités repris dans le domaine INCERT.

Un coût additionnel s'ajoute également pour les organismes de certifications qui sont mandaté par le comité de gestion de la marque INCERT et qui ne participent pas activement au sein du domaine CEB-BEC TC79.

Participation au sein du domaine INCERT (Excl. TVA)	
Participation au domaine INCERT par entreprise certifiée INCERT ou par membre de l'INCERT Brand Management Committee . Ce montant est redevable par groupe de 3 participants.	€ 500,00
Participation dans les groupes de travail technique INCERT par entreprise non-certifiée INCERT ou par fédération non-membre de l'INCERT Brand Management Committee . Ce montant est redevable par participant.	€ 1500,00
Mandat INCERT uniquement pour l'organisme de certification en plus du domaine INCERT	€ 1.360,00 (*) * Remise possible pour un organisme de certification qui participe activement au sein du domaine CEB-BEC TC79.
